



Achat en indivision et vente

Par **benbeny**, le **07/07/2015** à **21:53**

bonjour

j'ai acheté il y a 10 ans un bien immobilier avec mon Père constitué de 2 maisons, une en ruine et l'autre habitable, les quotes part de l'époque était de 10 % pour moi et 90 % pour mon père.

Aujourd'hui je souhaite sortir de l'indivision et le bien que je possède a été évalué à plus de 250.000 , à l'époque je l'avais payé 10.000 et mon père 90.000 sa partie.

L'acte notarié stipule que la ruine m'était acquise pour une valeur de 10.000 euros

Aujourd'hui l'ensemble immobilier à reçu une estimation d'environ 400.000 euros, j'ai fais beaucoup plus de travaux que mon père.

Vais je bien récupérer mes 250.000 euros qui ne correspondent pas aujourd'hui à 10 % de la valeur de l'ensemble.

merci de vos réponses